



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2022

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Compte rendu affiché le : 07 juin 2022

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire

M. ALLOIN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, Adjoints, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, Mme COCCO, M. VIZADES, M. BONET, Mme ASTIER, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PASQUIER, Conseillers,

Excusés : Mme ZARTARIAN (procuration à Mme MOULIN), Mme CLAMARON (procuration Mme NABETH), M. RABEHI (procuration à M. AMOROS), Mme DELEUZE (procuration à Mme PENARD), M. BOURGEAY (procuration à M. MERCADER), Mme BATISTA (procuration Mme BOYADJIAN), M. WANTERSTEN (procuration à M. SCHROLL), M. DESVERGNES (procuration à Mme CREDOZ), Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à M. ARGANT), Mme PERRIET-ROUX.

Absent : M. NAAMANE

=====

Objet : Subvention à diverses associations dans le cadre de la manifestation du Deci'Run

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1611-4,

VU l'avis de la commission Développement actif et dynamique en date du 20 mai 2022,

CONSIDERANT que la première édition du Déc'iRun s'est tenue le samedi 2 avril 2022, rassemblant 469 coureurs sur trois parcours distincts (5k, 10k et 26k),

CONSIDERANT que la Commune a fait appel aux associations décinoises pour gérer la circulation, la sécurité, les ravitaillements ainsi que l'accueil des participants lors de cet évènement,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'attendre que l'opération soit terminée afin de répartir définitivement la subvention allouée aux associations participantes,

CONSIDERANT que la somme de 5 750 € a été inscrite au budget primitif 2022 et que la répartition définitive est établie comme suit :

Associations	Subventions
CYCLO VTT	600 €
CSD GYMNASTIQUE	250 €
CSD VOLLEY	150 €
EMHD	50 €
GV	450 €
DILETTANTE	750 €
METISS MARON	150 €
AS FLAG FOOTBALL	150 €
DECINES HANDBALL CLUB	300 €
CLUB DECINES PETANQUE	300 €
MARGUERITES	250 €
AJEF	500 €
GPS	700 €
FCV TAE KWONDO	350 €
ES DECINES	100 €
DRL	200 €
CPEF	50 €
AVIRON	50 €
USEP	400 €
TOTAL	5 750 €

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** la répartition de cette subvention aux différentes associations énoncées ci-dessus,
- **RAPPELER** que cette subvention est imputée sur le compte 6745-415 – Subvention exceptionnelles de droit privé,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur AMOROS ou Monsieur MERCADER à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN (par procuration), M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON (par procuration), M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, M. RABEHI (par procuration), Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE (par procuration), M. BONET, Mme ASTIER, M. BOURGEAY (par procuration), Mme BATISTA (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), M. DESVERGNES (par procuration), Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PAQUIER
CONTRE	
ABSTENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

